

Projets d'entreprise 5A à Polytech Orléans

Les projets d'entreprise menés en 5ème année d'école d'ingénieurs font partie intégrante de la formation. Positionnés en fin de cursus, ils permettent aux élèves-ingénieurs d'**expérimenter leurs acquis, d'approfondir des compétences transversales, et de se spécialiser, grâce à l'étude d'un cas réel**. Les élèves se confrontent à la réalité et aux exigences clients, et ils **contribuent à éclaircir une problématique concrète d'entreprise**.

Quelles sont les modalités d'un projet ?

- Projet formulé et soumis à l'école par l'entreprise, validé conjointement avec le responsable projets de la spécialité
- Projet mené à **temps plein par un ou plusieurs élèves-ingénieurs, au sein de l'école**,
 - sur huit semaines, de début janvier à mi-mars en général
 - par alternance de 2 semaines, de septembre à fin février, pour certaines spécialités
- Projet **soumis à participation financière** : 1500 € pour 2022-2023 (1200€ pour une entreprise jusqu'à 5 salariés)



Tout au long de son projet, chaque groupe est **encadré par un tuteur pédagogique** (enseignant-chercheur de l'école), **et un tuteur industriel** (porteur du projet dans l'entreprise). Ces tuteurs guident le groupe dans les différentes étapes de son projet mais n'interviennent pas dans celui-ci. Ainsi, Polytech Orléans s'engage envers l'entreprise sur une **obligation de moyens** : mise à disposition des outils pédagogiques, des licences académiques et des équipements de recherche de l'école, mobilisation d'enseignants-chercheurs reconnus...



Pourquoi proposer et financer un projet d'entreprise ?

- Prendre du recul sur une problématique grâce au regard neuf des élèves-ingénieurs
- Effectuer un travail préalable à un éventuel sujet de stage
- Bénéficier des moyens techniques de Polytech Orléans et des laboratoires associés
- Repérer de futurs collaborateurs
- Etre repéré par les étudiants de 5ème année à la veille de leur entrée sur le marché du travail
- Soutenir et devenir acteur de la formation des futurs ingénieurs

A l'issue de ces huit semaines de travail, les synthèses (format d'un recto A4) de chacun des travaux de groupe sont compilées dans le livret des projets. Elles contribuent à la valorisation des acquis des étudiants pour leur diplôme et leur CV. Une vingtaine de projets sont sélectionnés pour concourir au Forum des Projets d'entreprise de fin d'Études, évalués par un jury d'experts du monde industriel.

Les spécialités concernées



Génie civil et géo-environnement



Génie physique
et systèmes embarqués



Innovations en conception
et matériaux



Technologies pour l'énergie,
l'aérospatial et la motorisation



Génie industriel appliqué à la cosmétique,
la pharmacie et l'agroalimentaire

Confidentialité et propriété intellectuelle

A la demande de l'entreprise, les élèves-ingénieurs du groupe peuvent signer une annexe au contrat de projet. L'élève s'y engage à ne pas publier, ni divulguer, de quelque manière que ce soit, des informations scientifiques, techniques, etc. appartenant à l'entreprise, sans son accord explicite. Si le projet donne lieu à la création d'une œuvre protégée par le droit d'auteur ou la propriété intellectuelle (y compris un logiciel), les droits pourront être cédés à l'entreprise par un contrat établi entre les parties, conformément au code de la propriété intellectuelle. L'élève peut s'engager à prêter son concours aux procédures de protection des résultats, et notamment au dépôt éventuel d'une demande de brevet.